

**MAIRIE DE SAINT ANDRE FARIVILLERS**  
**Séance du 8 décembre 18H30**

L'An deux mille vingt le 8 décembre à **18H30** le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réunie en session ordinaire à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur COMMELIN Hervé, Maire.

**PRESENTS : Mmes LEGRAS-DELANNOY Sandrine, COPPE Emmanuelle, SEGUIN Laurence, LEVASSEUR Chantal, DESVOGES Sandrine, DUCATEL Céline MM SELLIER François, HERMAND Frédéric, GUERBIGNOT Jérémy, LEGRAND Gary, LAQUERRIERE François, QUAEGEBEUR Pierre,**

**ABSENTS : MME LESEUTE Emilie (pouvoir HERMND Frédéric), M WYKURZ Marc Antoine (pouvoir LEGAND Gary)**

**Secrétaire de séance : Mme DELANNOY LEGRAS Sandrine**  
**ORDRE DU JOUR**

- Délibération : demande de subvention étude sécuritaire
- Validation des devis
- DOB : Débat d'Orientation Budgétaire
- Questions diverses

**Demande de subvention au titre du Conseil général**  
**Etude sécuritaire**

Le Conseil Municipal de Saint André Farivillers sollicite auprès du conseil départemental de l'Oise, une subvention pour une étude de sécurité sur la commune de Saint Andre Farivillers  
La sécurité des habitants doit être une priorité dans le village.

Dépenses :

Etude sécuritaire : 7 965.00 € HT suivant devis Ingénierie Sécurité Routière

:

**Délibération Transfert de la compétence « Mobilité » à la communauté de communes de l'Oise  
Picarde**

La loi du 24 décembre 2019 d'orientation des mobilités (LOM) a pour objectif de couvrir l'ensemble du territoire national par une Autorité Organisatrice de la Mobilité (AOM) locale.

Aujourd'hui, la communauté de communes est fortement encouragée par la LOM à prendre cette compétence « Mobilité » à l'échelle de son territoire. Dans le cas contraire, la région deviendrait automatiquement AOM sur le territoire de la communauté de communes dès le 1er juillet 2021 avec une faible possibilité de retour en arrière.

Plusieurs raisons incitent la communauté de communes de l'Oise Picarde à prendre la compétence d'organisation de la mobilité :

- pour construire un projet de territoire : la communauté de communes choisit de maîtriser l'élaboration de sa stratégie locale de mobilité, en articulation avec les autres politiques publiques locales
- pour devenir un acteur identifié et légitime de l'éco- système local de la mobilité,

- pour décider des services qu'elle souhaite organiser et/ou soutenir, en articulation avec les offres de mobilité publiques ou privées existantes sur son territoire,
- pour rechercher des solutions de mobilité à une échelle qui corresponde à la réalité des besoins de déplacements,

En cas de transfert de compétence de la commune à la CCOP, le PETR du Grand Beauvaisis assurerait le conseil et l'ingénierie de la compétence « Mobilité » pour l'ensemble des 4 intercommunalités de son territoire.

Le conseil communautaire, dans sa séance du 3 décembre dernier, a décidé par 59 voix « pour » et une abstention, de prendre la compétence « Mobilité » en demandant aux communes le transfert de la compétence « Mobilité » vers la communauté de communes. », et ainsi de modifier ses statuts.

Il vous sera proposé d'accepter de transférer la compétence « Mobilité » à la communauté de communes de l'Oise Picarde.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par 14 Voix « pour » et 1 Voix « contre », , accepte de transférer la compétence « Mobilité » à la communauté de communes de l'Oise Picarde.

### **Validation des devis**

Mr le Maire présente au conseil les devis rectifiés des entreprises pour la création des trottoirs sur le hameau de Farivillers, l'entreprise SPC pour un montant de 43 181.00 HT et l'entreprise Colas pour un montant de 45 230.32 HT ces devis sont dans l'enveloppe de subvention accordé par le département. Auquel s'ajoute un devis Sellier terrassement pour créer une surface de stationnement à l'arrière du préfa de l'école pour un montant de 2 050.00 € HT et seront réalisés ensuite des travaux de créations de stationnements complémentaires en enrobés à l'école et pose d'un abri bu, mais il faut avant cela borner la limite entre l'école et la pâture Hermand. Mr le maire va prendre contact avec un géomètre pour procéder au bornage et ensuite l'acquisition du terrain nécessaire à la réalisation des travaux par acte notarié.

Pour le remplacement de la hais de Farivillers la commune va demander une subvention auprès de la région pour planter de nouveaux arbres avant d'enlever les arbres existants.

### **DOB : Débat d'Orientation budgétaire**

La commune doit envisager dès le mois de décembre les travaux qu'elle souhaite engager en 2022 afin de demander les subventions possibles dès le mois de janvier. Pour obtenir un retour d'accord de ces subventions en fin de 1er semestre, et permettre la réalisation des travaux envisagés à la suite.

Mr le maire rappelle qu'une demande de subvention pour des travaux de remise en état des salles de classes a été demandé début 2020, nous avons obtenu l'accord d'une subvention DETR à hauteur de 19 000 € pour 50 000 € HT de travaux, nous allons organiser ces travaux dès que possible mais il faut les prévoir pendant les vacances scolaires, ces travaux consistent en l'isolation du plafond, du carrelage et de la plomberie, il faut envisager de continuer ces travaux pour remettre en état les 2 salles de classe les plus anciennes. Il est aussi possible de solliciter une subvention au SE60 pour les travaux d'isolation, de vmc et de chauffe-eau. L'ensemble du conseil est favorable pour demander une subvention au SE 60 .

Prévoir aussi la continuité des travaux de remise en état de la voiries grâce au marché de la CCOP, il faut budgétiser une somme de 20 000 € pour ces travaux.

Continuer aussi les travaux de trottoirs sur Hedencourt dans le bas de la grande rue en direction du lotissement HLM ;

Mme DESVOGES soumet l'idée de prévoir des trottoirs à Bois l'abbé, rue pierrot où les riverains rencontrent des problèmes de stationnement gênant pour le passage du car. Mr le maire répond qu' il faut y réfléchir et voir sur place ce qu'il est possible de faire.

Mr le maire informe qu'il faut changer la tondeuse ISEKI, elle est vieillissante et coûteuse en réparation, il faut étudier le matériel à acheter et étudier l'association avec une balayeuse. Ou peut-être envisager de faire

passer une entreprise de balayage régulièrement. Plusieurs devis vont être demandés pour envisager la meilleure solution.

Mr LEGRAND demande si il est possible d'inscrire au devis un budget pour les travaux de sécurisation ? Mr le maire propose la somme de 20 000 € pour ces travaux, ce chiffre pourra être revu en fonction de l'étude et des devis.

D' autres investissements seront proposés au budget en fonction des devis obtenus d'ici la, pour les illuminations, pour les allées du cimetière, Mr Laquerrière ajoute qu'il faut voir ce qu'il est possible de faire pour la retenue d'eau sur le parking de l'église qui se crée lors de forte pluie.

Avant de passer aux questions diverses Mr le maire informe que le conseil municipal devra délibérer prochainement sur le projet Boralex de démantèlement du parc éoliens, il faut réfléchir aux incidences de ce démantèlement à la fois sur le retour financier, vu que les éoliennes nouvelles produiront plus, même si la part du retour financier pour la commune est moins important en pourcentage il restera conséquent vu la production plus importante.

Les éoliennes sont déplacées il faut voir si elle ne reste pas trop proche de chaque hameau.

Mme Seguin prend la parole pour donner les informations du comité des fêtes LASAF , afin d'informer les nouveaux membres du conseil municipal sur l'organisation de la fête communale qui se tiendra le deuxième dimanche de Mai si les circonstances sanitaires le permettent, LASAF souhaite savoir si la Mairie souhaitait organiser quelque chose d'autre que la brocante faite par LASAF ? Mr le maire répond qu'il laisse au comité des fêtes l'organisation de ce wk, dans ce cas LASAF organisera la brocante ce dimanche de fête et ticket gratuit le lundi, les membres du conseil municipal sont invités à se joindre au comité des fêtes pour apporter de l'aide à cette organisation.

Mr le maire informe qu'il a sollicité un devis de dé pigeonnage à la société La CAMDA, ce devis reçu ce jour va être validé pour enrayer au plus vite le nombre croissant de pigeons à l'église.

Le catalogue des tapis de fleurs est à disposition du conseil municipal pour choisir les tapis de fleurs pour le printemps prochain.

### **Questions diverses**

Mr Hermand remarque que le débroussaillage de la montée vers bois l'abbé est bien fait, par contre il reste une branche un peu dangereuse en hauteur, Mr Sellier répond qu'il va passer voir ce qu'il peut faire.

Mr Hermand demande s'il est possible de faire quelque chose pour éviter le stationnement des voitures dans le virage avant l'école ceci devient urgent car très dangereux. Mr le maire va demander le traçage d'une bande jaune au plus vite,

Mr Laquerrière demande si Mme Lepoetre continue d'assurer l'ouverture de la bibliothèque malgré son déménagement. Mr le maire répond que oui cela ne change rien elle a un contrat de travail avec la commune.

Mr Laquerrière demande si le club des 5 hameaux va se réunir prochainement pour envisager les prochaines manifestations ? Mr le maire informe que c'est aux membres du club de demander une assemblée générale.

Fin de la séance à 20 H

